CATALOGUE DE FORMATION 2026

Réseau de Périnatalité de Normandie

Mise à jour du 30/06/2026 - V8.1

Sommaire

- Qui sommes-nous ? - page 1
- Les centres du Réseau de Périnatalité de Normandie - page 2
- Le Réseau de Périnatalité de Normandie au service de la formation - page 3
- Démarche Qualité et d'Amélioration Continue - page 4
- Politique handicap - Pages 5 et 6
- Nos partenaires - Page 7
- Nos formations - Pages 8 à 16
- Les conditions générales de vente - Pages 17 à 18

Le Réseau de Périnatalité de Normandie

Le Réseau de Périnatalité de Normandie est un réseau de santé constitué de professionnels travaillant autour de la sphère de la naissance.

Il a pour but de favoriser l'accès aux soins, la coordination des acteurs entre eux, la coordination entre la ville et l'hôpital, la continuité et l'interdisciplinarité de la prise en charge des mères et des nouveau-nés.

Il participe à des actions dans la prévention, l'information, le diagnostic et les soins, et procède à des actions d'évaluation afin de garantir la qualité de ses services et prestations et d'en assurer une amélioration.

Depuis décembre 2020, le Réseau de Périnatalité de Normandie est aussi organisme de formation. Il accompagne les professionnels de santé du champ de la périnatalité dans la poursuite du développement de leurs compétences.

L'accompagnement et la prise en charge des couples en projet d'enfants, des femmes enceintes et des nouveau-nés, nécessitent une prise en compte de leurs besoins fondamentaux, une compréhension de leur histoire et une mobilisation des ressources humaines et matérielles.

Le professionnel de santé qui intervient dans le champ de la périnatalité recherche régulièrement à :

- s'approprier des méthodes et outils adaptés aux situations rencontrées
- solutionner une problématique spécifique
- se former
- actualiser ses connaissances

C'est pourquoi, pour accompagner le professionnel de santé du champ de la périnatalité ou celui qui aimerait en faire partie, le Réseau de Périnatalité de Normandie propose différentes formations permettant l'acquisition ou l'actualisation de compétences et de connaissances sans cesse renouvelées.
Ainsi, l'objectif de toutes nos formations est de permettre au professionnel de concevoir et de mener à bien un projet professionnel tout en s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue de ses pratiques.

Nos centres de formation

Nos centres de formation :

- Site de Caen (siège social) :

  3 rue du Docteur Laënnec - 14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR

  Téléphone : 02.31.08.33.26

- Site de Rouen :

  33 boulevard de l'Yser - Etage 1 - 76000 ROUEN

  Téléphone : 02 32 20 53 06

Jours et horaires d'ouverture : du lundi au vendredi - 8h30/12h30 - 13h/17h

Vous souhaitez en savoir plus sur les formations, les modalités d'inscription ou sur vos heures de formation ?

Contactez nous !

Téléphone : 02.31.08.33.26

Courriel : formation@perinat-normandie.fr

Le Réseau de Périnatalité de Normandie au service de la formation

Des formations réellement adaptées à vos besoins

Le Réseau de Périnatalité de Normandie propose des formations qui correspondent à vos attentes.
Nous avons mis en place une procédure d'analyse des besoins auprès de nos adhérents. Nous sommes votre partenaire dans le maintien et la montée en compétences de vos collaborateurs.
Nos formations peuvent être organisées dans les locaux du Réseau de Périnatalité de Normandie (inter) ou au sein de votre structure (intra).

L'équipe pédagogique

Le Réseau de Périnatalité de Normandie compte un grand nombre d'adhérents professionnels de santé qui sont issus du domaine de la périnatalité.
Tous sont spécialisés dans un champ particulier de la périnatalité : pédiatre, gynécologue-obstétricien, médecin généraliste, ORL, échographiste, sage-femme, puéricultrice, infirmière, etc.

Nous recrutons nos formateurs et intervenants sur des compétences. Nous avons des formateurs internes (collaborateurs du RPN) et en externe, pour vous garantir toute l'expertise en lien avec les besoins et l'actualité du secteur.

Ces professionnels de terrain disposent des compétences pédagogiques pour faciliter votre apprentissage et l'acquisition de nouvelles compétences.

Les méthodes pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques sont adaptées aux différentes actions de formations.
Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- La méthode expositive, transmissive ou magistrale ;
- La méthode démonstrative ;
- La méthode interrogative ;
- La méthode active ou dite « de découverte » ;
- La méthode expérientielle

Nos techniques pédagogiques sont variées et permettent d'assurer le transfert de connaissance de manière optimale

Nous accompagnons nos intervenants dans la maîtrise des méthodes, la capitalisation des nouvelles techniques, moyens et outils pédagogiques pour que les formations répondent au mieux à vos besoins.

Nous veillons à ce que nos intervenants actualisent leurs connaissances, en continu, dans leurs domaines d'activité.

Modalités et délai d'accès à la formation

Les formations sont planifiées une fois par semestre avec un nombre minimal de 10 stagiaires.

Vous pouvez vous inscrire aux formations du Réseau de Périnatalité de Normandie auprès du cadre de santé de votre service ou en nous contactant au 02.53.68.26.01 ou par courriel : formation@perinat-normandie.fr

La Démarche Qualité et d'Amélioration Continue

Notre engagement qualité

L'expérience apprenant est aujourd'hui un marqueur fort pour un organisme de formation.
Au Réseau de Périnatalité de Normandie nous développons une expérience apprenant différenciante portée par la qualité de nos prestations et notre démarche d'amélioration continue

Notre démarche de certification

Depuis le 08/01/2024, le Réseau de Périnatalité de Normandie est certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation (L.6313-1-1).

Cette certification accompagne la stratégie du Réseau de Périnatalité de Normandie et nous permet de renforcer notre démarche d'amélioration continue.

Le Réseau de Périnatalité de Normandie est aussi certifié ODPC pour ses actions de formations continue auprès de l'ensemble des métiers du spectre de la périnatalité.

Ces engagements sont pour l'ensemble des collaborateurs du Réseau, une obligation de résultat dans la qualité dans la réalisation de l'action de formation.

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des actions suivantes :
- Actions de formation

N° 9A2A

odpc

Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC
Retrouvez toute l'offre du DPC sur www.mondpc.fr

Notre démarche d'amélioration continue

Nous mettons un point d'orgue à ce que nos actions de formation soient efficientes et de haute qualité.

De la construction de nos actions de formation par un comité scientifique de professionnels reconnus pour leurs compétences et leurs savoir-faire jusqu'à l'animation des séquences pédagogiques en salle.

Nous mesurons la satisfaction de nos stagiaires après chaque action de formation par l'intermédiaire d'un questionnaire digitalisé. Celui-ci est accessible depuis tous les supports digitaux (PC, tablette, smartphone).

A l'issue de ce questionnaire nous analysons les remontées pour définir les différents pôles d'insatisfaction pour les corriger.

Un plan d'actions est mis en place pour chaque insatisfaction pour améliorer nos procédures, nos méthodes ou nos contenus afin d'apporter une qualité constante aux bénéficiaires et commanditaires de nos actions de formation.

Une remontée ? Une suggestion d'amélioration ?

Votre interlocuteur qualité est à votre disposition par courriel : formation@perinat-normandie.fr

Politique Handicap

En tant qu'acteur de la formation du champ de la périnatalité, le Réseau de Périnatalité de Normandie a à cœur de développer sa politique handicap avec le plus grand sérieux afin de garantir l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap au regard de la loi du 11 février 2005 (Cf. Art.D5211-2 et suivants du Code du Travail).

Nous croyons en l'importance de l'inclusion et de l'accessibilité pour toutes les personnes, indépendamment de leurs capacités. Nous nous engageons à créer un environnement inclusif où chacun peut participer pleinement à nos programmes de formation, quels que soient ses besoins.

Principes Fondamentaux :

- Égalité des Chances : Nous nous engageons à fournir des opportunités égales d'apprentissage et de développement à tous nos apprenants, y compris ceux en situation de handicap. Chacun a le droit d'accéder à l'éducation et à la formation de manière équitable.

- Accessibilité : Nous veillons à ce que nos installations, nos ressources pédagogiques et nos plateformes en ligne soient accessibles à tous. Cela comprend la mise en place de mesures pour faciliter la participation des personnes à mobilité réduite et l'offre de supports adaptés aux différents types de handicap.

- Personnalisation : Les besoins en matière de handicap variant d'une personne à l'autre, nous travaillons avec nos apprenants en situation de handicap pour fournir des ajustements raisonnables et des solutions individualisées qui répondent à leurs besoins spécifiques.

Pour toute demande, un entretien (téléphonique, présentiel ou visioconférence) sera réalisé avec le responsable formation et/ou les référentes handicap du RPN. Cet entretien a pour objectif de prendre connaissance de la situation du futur participant, rassurer sur la possibilité de participer à la formation et anticiper les aménagements à prévoir avec l'intervenant afin d'assurer une formation de qualité aux participants.

- Collaboration : Nous collaborons avec des experts en handicap, des organisations locales et des professionnels de la santé pour nous assurer que nos politiques et pratiques répondent aux normes d'accessibilité.

Mise en Œuvre de la Politique

- Sensibilisation : Le personnel du RPN est sensibilisé à la prise en compte des besoins en matière de handicap et à l'application des ajustements nécessaires pour garantir la participation pleine et entière de chaque apprenant.

- Communication : Nous fournissons des informations détaillées sur nos programmes de formation, y compris sur leur accessibilité, pour permettre aux apprenants de faire des choix éclairés.

- Évaluation Continue : Notre politique handicap répond aux normes de Ressources Handicap Formations et elle est réévaluée grâce aux retours d'expériences et modifiée si nécessaire.

Pour nos formations INTER

La formation inter-entreprise se déroule dans les locaux de l'organisme de formation et peut regrouper des salariés de différentes entreprises au sein d'une même session.
L'ensemble de nos lieux de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Par ailleurs, un Référent Handicap est identifié au sein de l'organisme. Le Référent Handicap coordonne les actions menées pour faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap et leur réussite dans le parcours de formation. Il propose un accompagnement aux apprenants en situation de handicap qui rencontrent des difficultés de formation, d'insertion professionnelle, de transport et de vie au quotidien, pour apporter des réponses personnalisées et adaptées à leurs besoins et à leur situation. Il collabore également avec les acteurs de l'accompagnement de l'apprenant dans son parcours de formation et vers l'emploi.

Pour nos formations INTRA

Une formation intra-entreprise est une session organisée avec des salariés appartenant à une même entreprise. La formation a lieu au sein des locaux de l'entreprise.
L'accessibilité des publics en situation de handicap est définie par l'établissement accueillant.

Les stagiaires en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques sont invités à nous contacter avant leur inscription afin d'étudier en amont les aménagements adéquats.

Une question supplémentaire à propos de l'accessibilité des personnes en situation de handicap ?

Contactez nos Référents Handicap :

Rouen : Catherine LEVEQUE - Téléphone : 02.32.20.53.06- Courriel : leveque-c@perinat-normandie.fr
Sophie HEYLESONNE - Téléphone : 09 74 35 19 81 - Courriel : heylesonne-s@perinat-normandie.fr
Caen : Delphine BOSCHER - Téléphone : 02. 53 68 26 01- Courriel : boscher-d@perinat-normandie.fr

Nos partenaires

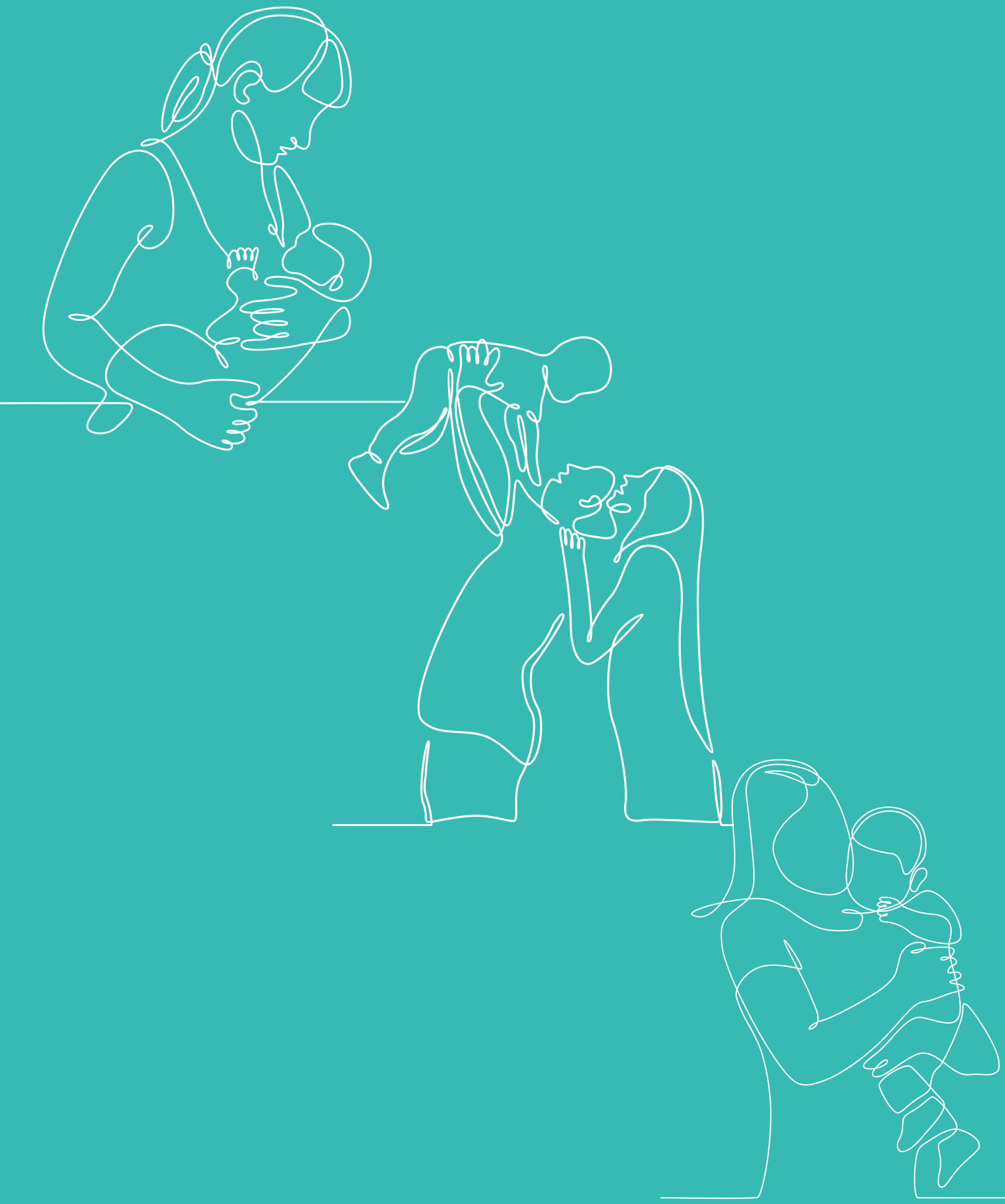

FORMATIONS

Nos Formations

Nos offres de formation s'articulent autour de 2 périodes :

- Anténatale
- Postnatale

Les fiches de présentation de nos actions de formation sont consignées ci-après.

L'offre de formation est susceptible d'évoluer au fil du temps en fonction des besoins des professionnels de santé du champ de la périnatalité.

Un besoin en formation non identifié ?
Nous vous invitons à nous contacter au 02.31.08.33.26 ou par courriel : formation@perinat-normandie.fr

ANTÉNATALE

▶ IVG médicamenteuse

POSTNATALE

▶ Dépistage auditif néonatal

▶ Entretien Prénatal et Postnatal Précoce (EPP - EPNP)

▶ Dépistage et prise en charge des troubles neurodéveloppementaux du jeune enfant - Devenir médecins référents du réseau de suivi des enfants vulnérables en Normandie

▶ Troubles du comportement chez l'enfant à l'âge pré-scolaire et Troubles du Spectre de l'Alcoolisation Foetale (TSAF)

▶ Journée Régionale Soins centrés sur l'Enfant et sa Famille

▶ Portage physiologique

IVG médicamenteuse

Le Réseau de Périnatalité de Normandie (RPN) propose une formation théorique à la pratique de l'IVG médicamenteuse.

Cette formation permet d'harmoniser les pratiques, d'améliorer et d'augmenter l'offre de soin sur la Région Normandie.

Dates et horaires

Nous consulter

Durée et fréquence

Durée : 7 heures (1 journée)

Lieu

Antennes de Caen et Rouen
Formation intra : nous consulter

Publics visés

- **Professionnels** : Sages-Femmes et Médecins (Médecins généralistes, Gynécologues médicaux, Gynécologues-Obstétriciens)
- **Secteurs** : Libéral, Protection Maternelle et Infantile (PMI), Hospitalier

Prérequis

Professionnels souhaitant pratiquer ou se perfectionner à la pratique des IVG médicamenteuses

Tarif

DPC : selon les règles de prise en charge en vigueur
Non DPC : 200 € (via HelloAsso)

Contact

Par téléphone : 02 31 08 33 26
Par courriel : formation@perinat-normandie.fr

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous avez des besoins spécifiques, n'hésitez pas à nous contacter

Modalités d'inscription

Inscription en ligne obligatoire :

- DPC (via votre compte) ou non DPC (via HelloAsso)
- Clôtures des inscriptions jusqu'à 48h avant la date de la formation
- QUALIOPI Certificat N°23FOR01351.1 - Actions de formation

Modalités d'évaluation

- Pré-test et Post-test
- Questionnaire de satisfaction
- Certificat de réalisation

Nombre de participants

Minimum : 06
Maximum : 20

Objectif de la formation

Former les professionnels de santé habilités à la pratique de l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) par voie médicamenteuse.

Objectifs d'apprentissage

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Accompagner la femme dans sa démarche d'IVG
- Maitriser les connaissances théoriques et pratiques en matière d'IVG médicamenteuse
- Maîtriser chaque étape de réalisation d'une IVG médicamenteuse
- Assurer la sécurité de la femme

Contenu de la formation

- Données épidémiologiques et cadre juridique de l'IVG
- Première consultation
- Modalités pratiques de l'IVG médicamenteuse
- Complications de l'IVG médicamenteuse
- Modalités administratives en ville
- Entretien psycho-social
- Cas spécifiques
- Contraception post IVG
- Démarches administratives

Supervision scientifique

Experts

- Dr Marianne LAINÉ (Rouen)
- Dr Marion ROUSSEAU (CHU Caen)

Formateurs

- Secteur 27/76 :
  Dr Isabelle MOTTE (Gynécologue médicale PMI) et Mme Josette GARNIER (Conseillère conjugale)
- Secteur 14/50/61 :
  Mme Emmanuelle JIDOUARD (Sage-femme libérale) et
  Mme Karine BRIAND (Conseillère conjugale)

Méthode pédagogique

- Exposé interactif
  - Apports théoriques
  - Mise à jour des connaissances
  - Échanges sur les pratiques

Matériel pédagogique

- Diaporama
- Support vidéo
- Pochette "participant" avec le diaporama et les différents documents présentés lors de la formation

Dépistage Auditif Néonatal

- Le dépistage auditif néonatal permet la prise en charge précoce de la surdité néonatale avec l'instauration d'un traitement dans les six premiers mois de vie afin de permettre un développement normal du langage.
- Ce dépistage est systématique depuis l'Arrêté du 23 avril 2012 relatif au cahier des charges national du programme de dépistage de la surdité permanente néonatale.

Dates et horaires

Nous consulter

Durée et fréquence

Durée : 3,5 heures (0,5 jour)

Lieu

Antennes de Caen et Rouen
Formation intra : nous consulter

Publics visés

- Aide-soignante / Auxiliaire de Puériculture
- IDE / IPDE
- Sages-Femmes

Prérequis

Occuper un poste lié aux publics visés

Tarif

Adhérents : actions de formation prises en charge dans votre adhésion (convention tripartite)

Contact

Par téléphone : 02.31.08.33.26
Par courriel : formation@perinat-normandie.fr

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous avez des besoins spécifiques, n'hésitez pas à nous contacter

Modalités d'inscription

Inscription (auprès des cadres de vos services), jusqu'à 7 jours avant la formation

Modalités d'évaluation

- Pré-test et Post-test
- Questionnaire de satisfaction
- Certificat de réalisation

Nombre de participants

Minimum : 6
Maximum : 12
Adaptation intra : nous contacter

Objectif de la formation

Une formation initiale est obligatoire pour que le professionnel "testeur" soit habilité à la réalisation du dépistage auditif néonatal. A l'issue de la formation, les participants seront capables de réaliser les tests de dépistage auditif néonatal.

Objectifs d'apprentissage

- Comprendre le mécanisme de l'audition et faire le lien avec le test de dépistage
- Connaître les différents traitements
- Appliquer le protocole de dépistage auditif en maternité et néonatalogie
- S'approprier la posture de testeur

Contenu de la formation

- Anatomie de l'oreille
- Développement des structures neurosensorielles auditives
- Conséquence sur le développement du langage
- Traitements de la déficience auditive
- Tests de dépistage (protocole)
- Place du testeur
- Traçabilité des résultats
- Mise en place effective du dépistage

Matériel pédagogique

- Diaporama
- Plaquette pour les testeurs
- Malette de dépistage

Supervision scientifique

- Dr Yannick LEROSEY (ORL)
  Médecin coordinateur du RPN
- Dr Laëtitia PLISSON (ORL)
  Médecin coordinateur du RPN

Formatrices

Secteur 27/76:

- Nathalie CALENTIER
  Sage-femme du RPN
- Caroline ESNAULT-DONNET
  IDE ORL du RPN

Secteur 14/50/61:

- Dr Laëtitia PLISSON
  ORL
- Audrey DAIREAUX
  IPDE du RPN
- Alexandra CRESPEL
  IDE ORL du RPN

Méthodes pédagogiques

- Méthode expositive
  - Apports théoriques
  - Mise à jour des connaissances
  - Echange de pratique
- Etudes de cas (projection de vidéos)
- Atelier pratique de manipulation du matériel

Entretien Prénatal et Postnatal Précoce

- L'entretien prénatal précoce (EPP), créé par le plan de périnatalité 2005/2007 et rendu obligatoire par l'article 62 de la Loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020, est un moment de rencontre pour aborder des points essentiels de la parentalité avec chaque couple.
- L'Entretien Postnatal Précoce (EPNP) est obligatoire depuis juillet 2022 (Article L.-1 du code de la Santé Publique) à la suite d'une recommandation de la HAS en 2014

Dates et horaires

J1 : 02/11/2026 de 9h00 à 17h30
J2 : 03/11/2026 de 9h00 à 17h30
J3 : 09/03/2027 (retour d'expérience) de 9h00 à 12h30

Durée

Durée : 17.5 heures (2.5 jours)

Lieu

Réseau de Périnatalité Normandie
3 rue du Docteur Laënnec
14200 Hérouville Saint Clair

Publics visés

Sages-Femmes, Médecins

Prérequis

Aucun

Tarif

400€ par stagiaire

Contact

Par téléphone : 02 31 08 33 26
Par courriel ; formation@perinat-normandie.fr

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous avez des besoins spécifiques, n'hésitez pas à nous contacter

Modalités d'inscription

Inscription obligatoire (bulletin à retourner)
Clôture des inscriptions le 27/10/2026 inclus
QUALIOPI Certificat N°23FOR01351.1 - Actions de formation

Modalités d'évaluation

- Pré-test et post-test
- Questionnaire de satisfaction
- Certificat de réalisation

Nombre de participants

Minimum : 08
Maximum : 15

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront capables de réaliser un entretien prénatal et postnatal précoce selon les recommandations de l'HAS

Objectifs d'apprentissage

- Connaître les principes, objectifs , enjeux de l'EPP et EPNP
- Maîtriser les techniques relationnelles permettant l'ouverture d'un dialogue et adapter sa posture
- Affiner sa pratique en matière de repérage des vulnérabilités, de prévention et d'éducation pour la santé
- Développer, améliorer, soutenir sa pratique interprofessionnelle en réseau.

Contenu de la formation

1ère et 2ème journée :

- L'EPP et L'EPNP - Notions fondamentales
- La parentalité
- Présentation des documents et livret
- Conduite de l'entretien - Technique, jeux de rôle, rédaction fiche de synthèse
- EPP / EPNP : de la théorie à la pratique (cas cliniques)
- Repérer les rencontres difficiles (ou stress périnataux)
- La psychomotricité du nouveau-né (développement et vécu, observation dyade mère-bébé)

3ème journée (Matin) :

- Retour sur les acquis des connaissances des 2 journées de formation
- Retour d'expérience : cas clinique des apprenants et cas clinique type

Supervision scientifique

- Commission Accompagnement Médico Psycho-Social RPN
- Commission psychopathologies

Formateurs

- Caroline Devisme
Psychologue CPP Cricqueboeuf
- Dr Gwénaëlle Andro
Pédopsychiatre CHU Caen
- Anne Renet-Hurel
Psychomotricienne CHU Caen

Méthodes pédagogiques

1ère et 2ème journée :

- Méthode expositive
  - Apports théoriques
  - Mise à jour des connaissances
  - Echange de pratique
- Etude de cas (projection de vidéos)

3ème journée (matin) :

- Méthode expérientielle :
  - Tour de table
  - Partage d'expérience
- Méthode réflexive :
  - Brainstorming

Matériel pédagogique

- Document projeté (support de formation : Powerpoint)
- Vidéos
- Livret, flyers, brochures

Devenir médecin référent du Réseau de Suivi des Enfants Vulnérables en Normandie

- Harmoniser les pratiques de repérage et d'orientation des enfants ayant un trouble du neurodéveloppement (TND) dans une population à risque entre 0 et 7 ans au sein des réseaux de suivi pédiatrique formalisés et par les professionnels de soins primaires en lien avec eux.
- Optimiser le parcours de l'enfant et de sa famille, depuis l'identification des signes d'alerte d'un TND jusqu'à l'orientation vers une intervention précoce et/ou une équipe de diagnostic et de prise en charge de 2e ligne (HAS 17 mars 2020)

Dates et horaires

Nous consulter

Durée et fréquence

14 heures (2 jours)

Lieu

Antenne de Caen et de Rouen

Publics visés

Médecins généralistes, pédiatres

Prérequis

Médecins qui suivront les nouveau-nés et les jeunes enfants à risque de présenter des troubles du neurodéveloppement (TND)

Tarif

350 € HT par jour/stagiaire

Contact

Téléphone : 02.31.08.33.26
Par courriel : formation@perinat-normandie.fr

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous avez des besoins spécifiques, n'hésitez pas à nous contacter

Modalités d'inscription

Inscription en ligne obligatoire :

- Clôtures des inscriptions jusqu'à 48h avant la date de la formation
- QUALIOPI Certificat N°23FOR01351.1 - Actions de formation

Modalités d'évaluation

- Questionnaire de satisfaction
- Pré-test et Post-test
- Certification de réalisation

Nombre de participants

Minimum : 10
Maximum : 20

Objectif de la formation

- Devenir médecin référent du réseau de suivi des nouveaux nés vulnérables de Normandie.
- Permettre aux professionnels d'approfondir leurs connaissances pour améliorer le dépistage et la prise en charge des troubles du neurodéveloppement chez le jeune enfant.

Objectifs d'apprentissage

- Affiner sa pratique en matière de repérage des vulnérabilités, de prévention et d'éducation pour la santé.
- Développer, améliorer, soutenir sa pratique interprofessionnelle en réseau.

Contenu de la formation

- Dépistage et prise en charge de la plagiocéphalie
- Présentation des plateformes de coordination et d'orientation, des CAMSP
- Définition des signes d'appel et exploration de la surdité
- Présentation de la mallette Sensory Baby-Test
- Dépistage et prise en charge des freins buccaux restrictifs
- Dépistage de la spasticité
- Indication d'adressage vers kinésithérapeute / psychomotricien
- Dépistage des troubles du langage
- Signes d'appel d'un déficit visuel, principales pathologies oculaires et orientation
- Dépistage des troubles relationnels, entrainement au "M-CHAT"
- Présentation du logiciel de suivi (EVAMED)

Supervision scientifique

Supervision scientifique :

- Professeur Géraldine FAVRAIS

Formateurs

- Pédiatres
- Pédopsychiatres
- ORL
- Ophtalmologues
- Orthophonistes
- Puéricultrices
- Kinésithérapeutes
- Psychomotriciens

Méthodes pédagogiques

- Méthode expositive
  - Apports théoriques
  - Mise à jour des connaissances
  - Echange de pratique
- Etude de cas (projection de vidéos)

Matériel pédagogique

- Diaporama
- Vidéos
- Livret, flyers, brochures
- Mallette Sensory Baby Test
- DPL3

Troubles du comportement chez l'enfant à l'âge pré-scolaire et Troubles du Spectre de l'Alcoolisation Fœtale (TSAF) Spécificités du nouveau-né vulnérable

- Les troubles du comportement chez le jeune enfant sont variés et résultent d'une dynamique complexe interrogeant la qualité de la relation parents-enfants et la possibilité d'un trouble du neurodéveloppement sous-jacent. Le médecin suivant l'enfant doit pouvoir objectiver le trouble du comportement, interroger la relation parents-enfants, rechercher les signes évoquant un trouble du développement, réaliser le bilan initial et pouvoir orienter l'enfant et sa famille vers une prise en charge adaptée.
- Les Troubles du Spectre de l'Alcoolisation Fœtale (TSAF) sont l'ensemble des conséquences (physiques, intellectuelles et comportementales) de la consommation d'alcool pendant la grossesse sur le fœtus. Le repérage précoce des signes et symptômes multiples des TSAF est nécessaire afin d'amorcer une prise en charge adaptée pour favoriser le développement, l'épanouissement et l'intégration sociale et prévenir les troubles secondaires.

Date et horaire

Nous consulter

Durée et fréquence

7 heures (1 journée)

Lieu

Antenne de Caen et de Rouen

Publics visés

Médecins généralistes, pédiatres et professionnels paramédicaux adhérents au réseau

Prérequis

Professionnels qui suivront les nouveau-nés et les jeunes enfants à risque de présenter ces troubles

Tarif

- DPC : 280 € TTC par stagiaire
- Non DPC : 120 € TTC par stagiaire (via Hello Asso)

Contact

Courriel : formation@perinat-normandie.fr
Téléphone : 02 31 08 33 26

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous avez des besoins spécifiques, n'hésitez pas à nous contacter

Modalités d'inscription

Inscription obligatoire (bulletin à retourner):

- DPC (via votre compte) ou non DPC (via HelloAsso)
- Clôture des inscriptions jusqu'à 48h avant la date de la formation
- QUALIOPI Certificat N°23FOR01351.1 - Actions de formation

Modalités d'évaluation

- Pré-test et Post-test
- Questionnaire de satisfaction
- Certification de réalisation

Nombre de participants

- Minimum : 15
- Maximum : 50

Objectifs de la formation

- Optimiser le parcours de l'enfant et de sa famille, depuis l'identification des signes d'alerte par le médecin généraliste ou le pédiatre vers une intervention précoce.
- Apporter aux médecins des connaissances et des outils sur les Troubles du Neuro-Développement (TND) et en particulier les troubles du comportement du nouveau-né vulnérable avant l'âge de 3 ans et les Troubles du Spectre de l'Alcoolisation Fœtale (TSAF).

Objectifs d'apprentissage

- Mobiliser ou remobiliser les connaissances
- Approfondir les connaissances pour améliorer le dépistage des troubles chez le jeune enfant
- Développer, améliorer et soutenir sa pratique interprofessionnelle en réseau
- Harmoniser les pratiques d'orientation et de bilans chez le jeune enfant
- Renforcer les collaborations au sein du réseau entre les divers intervenants pour fluidifier le parcours patient
- Affiner sa pratique en matière d'accompagnement des vulnérabilités
- Actualiser les connaissances du RPN
- Reconnaître, dépister et évaluer les Troubles du Spectre de l'Alcoolisation Fœtale (TSAF) chez l'enfant avant l'âge de 3 ans
- Connaître l'organisation du suivi précoce des nouveau-nés avec un TSAF
- Connaître l'organisation de la prise en charge des TSAF
- Identifier les ressources locales pour orienter au mieux les enfants avec TSAF
- Apporter un éclairage différent sur les TSAF
- Analyser sa pratique pour la faire évoluer

Supervision scientifique

- Pr Géraldine FAVRAIS - Pédiatre CHU de Caen

Formateurs

- Pédiatres
- Neuropédiatres
- Pédopsychiatre
- Psychomotricienne

Méthodes pédagogiques

- Méthode expositive
  - Apports théoriques
  - Mise à jour des connaissances
  - Échange de pratique
- Étude de cas

Matériels pédagogiques

- Diaporamas
- Cas cliniques
- Témoignage
- Outils :
  - Référentiels du réseau

Contenu de la formation

- Troubles du comportement du nouveau-né vulnérable avant l'âge de 3 ans
- Troubles du Spectre de l'Alcoolisation Fœtale (TSAF)

Journée régionale de Soins Centrés sur l'Enfant et sa Famille

Le Réseau de Périnatalité de Normandie (RPN) propose une journée régionale d'échange entre professionnels sur le thème des Soins Centrés sur l'Enfant et sa Famille (SCEF).

Dates et horaires

24/09/2026 de 9h à 17h

Durée et fréquence

Durée : 7 heures (1 journée)

Lieu

CHU de CAEN - Amphi Villley
Ancienne Faculté de Médecine - Niveau 0
(sous plateau de consultation de la Tour)

Publics visés

- Professionnels de la périnatalité
- Secteurs : Libéral, Protection Maternelle et Infantile (PMI), Hospitalier, Associations.

Prérequis

Aucun

Tarif

La formation est dispensée gratuitement par l'organisme de formation

Contact

Par téléphone : 02 31 08 33 26
Par courriel : formation@perinat-normandie.fr

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous avez des besoins spécifiques, n'hésitez pas à nous contacter

Modalités d'inscription

Inscription en ligne obligatoire via HelloAsso
Clôture des inscriptions le 17/09/2026 inclus
QUALIOPI Certificat N°23FOR01351.1 - Actions de formation

Validation de la formation

- Pré-test et Post-test
- Questionnaire de satisfaction
- Certificat de réalisation

Nombre de participants

Minimum : 50 Maximum : 110

Objectifs de la formation

- Diffusion de la philosophie de soins centrés sur l'enfant et sa famille et des dernières données scientifiques concernant ce thème.
- Partager et échanger autour des pratiques professionnelles et des freins rencontrés lors de leurs mises en place.
- Créer des liens entre les professionnels des différents centres et structures de la région (intra et extrahospitaliers)- lien ville/hôpital.

Objectifs d'apprentissage

- Comprendre le concept de Soins Centrés sur l'Enfant et sa Famille, ses bénéfices sur le développement neurocomportemental de l'enfant et l'établissement précoce de la relation parents/enfant.
- Comprendre l'importance de l'observation du comportement de l'enfant et de sa compréhension sous forme d'analyse réflexive menée avec les parents, au sein d'une équipe pluridisciplinaire.
- Se familiariser avec les différents programme de SCEF mis en pratique en Normandie (NIDCAP, NBO, IHAB, 1000 jours, Bullinger)
- Considérer l'allaitement maternel comme un soin centré sur l'enfant et sa famille.

Contenu de la formation

- Le concept de SCEF, l'observation comportementale de l'enfant et l'analyse réflexive.
- Les différents programme de soins centrés sur l'enfant et l'Evidence Base Médecine de ces derniers.
- L'allaitement maternel, soin centré sur l'enfant et sa famille.
- Echanges et réflexions en ateliers autour de l'observation de l'enfant sous forme d'analyse réflexive

Supervision scientifique

- Commission régionale de SCEF pilotée par le Dr V. DATIN-DORRIERE, Pédiatre CHU de Caen Normandie

Intervenants

- Médecins, Pédiatres
- Infirmières puéricultrices
- Usagers (Association SOS préma)

Méthodes pédagogiques

- Apports/mises à jour théoriques et scientifiques de connaissances en séance plénière
- Partage de pratiques professionnelles sous forme d'échanges animés
- Retour d'enquête régionale
- Témoignages de parents
- Animations d'ateliers

Matériel pédagogique

- Diaporama
- Vignettes cliniques
- Supports vidéo

Portage physiologique

- Sensibilisation et informations sur les bases théoriques du portage physiologique
- Le portage physiologique du bébé a fait la preuve de son intérêt pour le soutien au développement du bébé ainsi que qu'à l'interaction parents/bébé, tant pour le bébé en bonne santé que porteur de handicap ou difficulté de développement. Le portage devient un outil à disposition à proposer en complément d'autres interventions, et mérite une connaissance approfondie tant dans ce qu'il suggère que dans sa mise en place.

Dates et horaires

Nous consulter

Durée et fréquence

Durée : 7 heures (1 jour)

Lieu

Antenne de Caen et de Rouen

Publics visés

Professionnelles de la Petite Enfance, Éducatrices, Puéricultrices, Auxiliaires de puériculture, Sages-Femmes, Infirmières, Psychomotriciennes, Masseurs Kinésithérapeutes

Prérequis

Travailler avec les parents ou futurs parents. Il est possible d'apporter un moyen de portage utilisé (dans la structure)

Tarif

125 € HT par stagiaire

Contact

Par téléphone : 02.31.08.33.26
Par courriel : formation@perinat-normandie.fr

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous avez des besoins spécifiques, n'hésitez pas à nous contacter

Modalités d'inscription

Inscription en ligne obligatoire :

- Clôtures des inscriptions jusqu'à 48h avant la date de la formation
- QUALIOPI Certificat N°23FOR01351.1 - Actions de formation

Modalités d'évaluation

- Questionnaire de satisfaction
- Pré-test et Post-test
- Certification de réalisation

Nombre de participants

Minimum : 10
Maximum : 20

Objectif de la formation

Cette formation s'adresse à des professionnels travaillant avec les parents et/ou en structure d'accueil leur permettant d'acquérir les connaissances et de sensibiliser au portage physiologique et ses règles de sécurité. Mais aussi :

- L'origine du portage et le situer dans un contexte socio-culturel
- Comprendre l'impact du portage sur le développement psychomoteur du bébé
- Connaître les bienfaits du portage pour le porté et le porteur
- Découvrir les différents moyens de portage existants et leurs caractéristiques

Objectifs d'apprentissage

- Identifier les atouts du portage dit « physiologique »
- Maitriser les caractéristiques des moyens utilisés en portage
- Illustrer le champ d'application du portage physiologique
- Utiliser les informations dans le but de d'informer et conseiller les familles
- Evaluer la bonne installation de bébé dans un mode de portage choisi

Contenu de la formation

- Généralités sur le portage physiologique
- Portage « physiologique » - Qu'est-ce que c'est ?
- Règles de sécurité
- Différents moyens de portage
- Atelier pratique

Supervision scientifique

- Commission RSEV (Réseau de Suivi des enfants Vulnérables)

Formateur

- Dr Karina CLERGEAUD-HELENIAK

Méthodes pédagogiques

- Méthode expositive
- Méthode active
- Pratique professionnelle

Matériel pédagogique

- Matériel de portage : écharpe tissée, écharpe élastique, sling, porte-bébé
- Poupons

Conditions générales de vente du Réseau de Périnatalité de Normandie

Toute commande de formation auprès de l'organisme de formation implique l'acceptation sans réserve de l'apprenant (personne physique qui bénéficie de la formation) des présentes conditions générales de vente.

Article 1 – Modalités d'inscription

1.1. L'inscription à la Formation auprès de l'organisme de formation s'effectue par courriel à l'adresse suivante : formation@perinat-normandie.fr ou via le lien HelloAsso communiqué lors de la communication.
Toute inscription, précédée ou non d'une réservation téléphonique, doit faire l'objet d'une confirmation écrite par courrier ou courriel ou bulletin d'inscription. En retour de ce document, un accusé de réception de l'inscription sera adressé à l'établissement ou aux personnes exerçant dans le secteur libéral ou aux particuliers.

1.2. Pour chaque formation dispensée par le Réseau de Périnatalité de Normandie (RPN), un nombre minimum et maximum d'apprenants est admis. Les inscriptions pour la session cessent d'être retenues quand le nombre optimum est atteint. Les inscriptions se font par ordre d'arrivée des dossiers complets et réglés.

Article 2 – Déroulement de la formation

2.1. Convention ou contrat de formation : elle est envoyée à l'établissement ou à l'apprenant à réception du bulletin d'inscription au plus tard deux semaines avant le début de la formation.

2.2. Convocation : elle est adressée à l'établissement ou à l'apprenant deux semaines avant le début de la formation. Les horaires et le lieu seront précisés sur la convocation. L'organisme de formation ne peut être tenu responsable de la non réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence de l'apprenant à la formation.

2.3. Evaluation : à l'issue de la formation, un questionnaire permet d'évaluer la conformité de la formation réalisée avec les objectifs et le contenu du programme prévus.

2.4. Certification de réalisation : il est envoyé à l'établissement ou à l'apprenant à l'issue de la formation. Celui-ci est établi en conformité avec les feuilles d'émargements.

2.5. Facturation : à l'issue de la formation, la facture est adressée à l'établissement. En cas d'inscription individuelle, une attestation de paiement ou une facture acquittée pourra vous être transmise.

Article 3 - Modalités de formation

3.1. L'organisme de formation est totalement libre d'utiliser les concepts, méthodes et outils pédagogiques de son choix. La forme et le contenu des outils pédagogiques sont prévus par l'organisme de formation.

3.2. La documentation et les annexes documentaires fournis pendant la formation ont pour seul objet de compléter la prestation de formation et n'engagent en aucun cas l'organisme de formation sur leur exhaustivité.

3.3. La formation peut être assurée dans les locaux de l'organisme de formation ou dans d'autres locaux dans les conditions qu'il détermine. Dans tous les cas, les stagiaires qui participent à la formation sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché dans les locaux.

Article 4 - Prix et modalité de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros TTC (non assujettie à la TVA - article 293b du code général des impôts). Les prix indiqués comprennent : les frais pédagogiques et logistiques et repas (si journée entière de formation). Pour les inscriptions individuelles, le paiement s'effectue sur HelloAsso via le lien d'inscription communiqué. Pour les établissements de santé ou structures médico-sociales, le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant pour les établissements. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Article 5 - Prise en charge

Si le stagiaire bénéficie d'un financement par l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le stagiaire est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'association du RPN ne reçoit pas la prise en charge de l'ANDPC au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Article 6 - Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours ouvrables avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse : formation@perinat-normandie.fr . En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le stagiaire est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation sauf en cas de force majeure. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 100% du coût total initial sera facturée au stagiaire.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le stagiaire, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.
Absence avec mention d'un problème : grève, problème de transport.

Une fois la formation commencée, lorsque, par suite de cas de force majeure* dûment reconnue et justifiée à l'appui de pièces probantes (évènement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne), l'apprenant est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata tempori de sa valeur prévue au contrat.

*Cas de force majeure pouvant être invoqués :

- Par le stagiaire :

-Refus de l'employeur du congé de formation préalablement autorisé, en raison d'un impondérable professionnel lié à l'organisation de l'activité ou du service
-Accident ou décès du stagiaire ou d'un proche (ascendant ou descendant de 1 er niveau)
-Maladie ou hospitalisation du stagiaire (sur justificatif)
-Interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement

- Par l'organisme de formation :

-Accident ou décès du formateur
-Maladie ou hospitalisation du formateur (sur justificatif)
-Interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement

En l'absence de force majeure, toute annulation, abandon ou interruption, le RPN se réserve le droit de retenir l'intégralité du montant de la formation à titre d'indemnisation.

- Les sommes dues par l'apprenant à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture.
- Les remplacements de stagiaires sont admis jusqu'au 1er jour de la formation, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants et à condition que la personne remplaçante ait les qualifications requises.
- Le RPN se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint. En cas d'annulation par le RPN, les sommes éventuellement versées sont remboursées.
- Dans tous les cas, l'annulation ou le report de la formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quel que titre que ce soit.

Article 7 - Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Article 8 - Responsabilités - Surveillance - Sécurité

8.1. Pour les locaux, qui n'appartiennent pas à l'organisme de formation ou qui ne sont pas gérés par l'organisme de formation, ce dernier ne peut être tenu pour responsable lors de la formation des vols ou dommages portant sur les biens appartenant au stagiaire. Dans cette hypothèse, l'organisme de formation, ne peut être regardé comme ayant la qualité d'un aubergiste/hôtelier, au sens des articles 1949 et suivants du Code civil.

8.2. Pour les locaux appartenant à l'organisme de formation ou gérés par lui, la responsabilité de l'organisme de formation est déterminée dans les conditions suivantes :

- Il convient de considérer que l'organisme de formation n'est en aucun cas responsable des vols ou dommages portant sur les biens appartenant au stagiaire.
- La responsabilité de l'organisme de formation, en qualité d'aubergiste/hôtelier :
  - ne peut être invoquée par le stagiaire pour tous les vols ou dommages qui arrivent par la force majeure ou de la perte de la nature ou d'un vice de la chose elle-même ou encore d'un manque de vigilance et de surveillance du stagiaire à ses effets personnels.
  - ne peut être encourue pour tout vol ou dommage du véhicule utilisé par le stagiaire dès lors que le parking où était stationné ledit véhicule est non clôturé et utilisable par n'importe quel automobiliste (cas où l'hôtelier n'en a pas la jouissance privative au sens de l'article 1954 du Code civil).
  - ne peut être encourue pour tout vol ou dommage du véhicule utilisé par le stagiaire qu'en cas de faute caractérisée, uniquement sur un parc de stationnement privatif et clôturé et dans la mesure où l'aubergiste/hôtelier s'est expressément engagé à assurer une surveillance particulière.
  - ne peut être encourue si le stagiaire ne déclare pas l'importance des objets de valeurs déposés entre les mains de l'aubergiste/hôtelier. Dans tous les cas, il est fortement conseillé au stagiaire de ne prendre aucun objet de valeur pendant le déroulement du stage.
  - ne peut dépasser le coût des droits d'inscription au stage de formation.
- Il appartient au stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de la formation.
- Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable, lequel est porté à sa connaissance.

Article 9 - Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'intervenant. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Article 10 - Informatiques - données personnelles

10.1. Les données personnelles collectées par le RPN, responsable de traitement, sont utilisées conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 et au RGPD(UE) 2016/679.

Le RPN accorde une grande importance à la protection des données personnelles. Dans le cadre de la mise en conformité avec le référentiel national qualité de la certification QUALIOPI, le RPN collecte ces données pour les seules finalités suivantes :

- Enregistrement et traitement des inscriptions aux formations ;
- Etablissement des feuilles d'émargement ;
- Rédaction des attestations de formation et des attestations de suivi de programme DPC ;
- Participation aux enquêtes de satisfaction.

Cette collecte est licite et loyale, les données personnelles sont adressées uniquement au personnel chargé de l'organisation des stages de formation. En aucun cas, elles ne sont adressées à des tiers non autorisés. Elles sont conservées 5 ans puis détruites.

10.2. Les données personnelles sont stockées de manière confidentielle et sécurisée. Les mesures techniques et organisationnelles ont été mises en place pour les protéger contre toute intrusion malveillante, toute perte, altération ou divulgation à des tiers non autorisés.

10.3 Vous pouvez accéder aux données vous concernant, vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification, de suppression, d'oubli. (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits). Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données vous pouvez contacter notre DPO via l'adresse mail suivante : dpo@perinat-normandie.fr Après cela, si vous estimez que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL (https://www.cnil.fr/fr/plaintes) ou par voie postale.

Article 11 - Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'association du RPN et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux compétents.

Fait à Hérouville Saint Clair, le 15 septembre 2025

NOTES

NOTES

NOTES

Retrouvez-nous sur nos réseaux sociaux

Page Facebook

@rpnormandie

Page LinkedIn

Réseau de Périnatalité de Normandie

https://www.perinat-normandie.fr